

60^e CONSEIL DIRECTEUR

75^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 25 au 29 septembre 2023

Point 8.11-A de l'ordre du jour provisoire

CD60/INF/11(A)
7 août 2023
Original : anglais

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

1. La soixante-seizième Assemblée mondiale de la Santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'est tenue du 21 au 30 mai 2023 à Genève (Suisse). Les représentants et délégués de 194 États Membres étaient présents. Le Président de l'Assemblée mondiale de la Santé était Malte, représenté par le Dr Christopher Fearne.
2. Cinq pays ont exercé la fonction de vice-présidents de l'Assemblée en représentation de leurs régions respectives, l'Équateur représentant la Région des Amériques. El Salvador a assumé la présidence de la commission B. La Région était également représentée au Bureau de l'Assemblée par Cuba, les États-Unis d'Amérique et Sainte-Lucie, ainsi qu'à la Commission de vérification des pouvoirs par le Guatemala et le Guyana.
3. En l'honneur du 75^e anniversaire de l'OMS, lors de son accueil de haut niveau,¹ le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS, a évoqué les progrès majeurs réalisés dans le domaine de la santé humaine au cours des trois quarts de siècle qui se sont écoulés depuis la création de l'Organisation et a rappelé certaines des réalisations et étapes remarquables franchies au cours des 75 dernières années, en particulier les travaux de l'OMS sur les maladies évitables par la vaccination.
4. Au cours de l'Assemblée, les États Membres de la Région des Amériques ont participé et se sont impliqués activement. S'exprimant lors de la plénière, les États Membres des Amériques ont saisi cette occasion pour féliciter l'OMS pour ses 75 années d'excellent travail et son engagement sans faille pour protéger la santé de tous. Nombre d'entre eux ont exprimé leur gratitude pour le soutien continu de l'Organisation pendant la pandémie de COVID-19.
5. La nécessité de renforcer les systèmes de santé nationaux pour mieux se préparer et répondre aux futures urgences sanitaires a constitué un thème commun. L'importance de décentraliser la production de médicaments, de vaccins et d'autres intrants stratégiques pour assurer un accès équitable à tous a également été soulignée. Les États Membres ont

¹ L'accueil de haut niveau du Directeur général à la soixante-seizième Assemblée mondiale de la Santé est disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/news-room/speeches/item/who-director-general-high-level-welcome-at-the-seventy-sixth-world-health-assembly---21-may-2023>

signalé la nécessité d'une solidarité et d'une coopération multilatérale accrues pour parvenir à la santé universelle pour tous, en faisant de l'accès équitable à la santé une priorité essentielle. Les États Membres ont également reconnu le travail de l'Organisation panaméricaine de la Santé et exprimé leur gratitude pour ses conseils et son appui continu. Les États Membres ont aussi mis en avant leurs propres réalisations au niveau national, ainsi que les défis à relever pour atteindre l'objectif de la santé pour tous.

6. L'ordre du jour de l'Assemblée comprenait des points généraux liés à des questions techniques et sanitaires, ainsi que des points administratifs, budgétaires et institutionnels.² Comme par le passé, ces questions ont été abordées au sein des commissions A et B, ainsi qu'en séance plénière.

7. Une liste de résolutions et de décisions adoptées par la 76^e Assemblée mondiale de la Santé qui présentent un intérêt pour la Région des Amériques, les résolutions connexes de l'Organisation panaméricaine de la Santé et certaines des implications des résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé pour la Région figurent dans l'annexe.

Autres questions : Conseil exécutif

8. La 153^e session du Conseil exécutif a eu lieu le 31 mai 2023. Le Président du Conseil exécutif était le Qatar. Le Paraguay a été élu à la vice-présidence. La Barbade, le Brésil, le Canada, les États-Unis d'Amérique et le Pérou occupent actuellement les cinq autres sièges du Conseil qui représentent la Région des Amériques.

9. L'ordre du jour de la 153^e session du Conseil exécutif comprenait notamment des points relatifs à la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire, des questions de gestion et de gouvernance, ainsi des questions de dotation en personnel.³

10. En ce qui concerne les dates des futures sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil a convenu du calendrier suivant :

- a) Le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif tiendra sa trente-cinquième réunion du 16 au 19 janvier 2024 au Siège de l'OMS, après un accord sur la prolongation de la réunion d'une journée.
- b) La 154^e session du Conseil exécutif commencera le 22 janvier 2024, au Siège de l'OMS, et se terminera au plus tard le 27 janvier 2024.
- c) La soixante-seizième Assemblée mondiale de la Santé se tiendra au Palais des Nations, à Genève, à partir du 27 mai 2024 et se terminera au plus tard le 1^{er} juin 2024.

² L'ordre du jour de la 76^e Assemblée mondiale de la Santé, ainsi que d'autres documents connexes discutés dans le cadre de l'Assemblée, peuvent être consultés à l'adresse : https://apps.who.int/gb/f/f_wha76.html.

³ La version complète de ces rapports, ainsi que d'autres documents connexes discutés lors de la 153^e session du Conseil exécutif de l'OMS, peuvent être consultés sur : https://apps.who.int/gb/f/f_cb153.html.

d) Le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif tiendra sa quarantième session du 22 au 24 mai 2024 au Siège de l'OMS.

11. D'autre part, le Conseil a décidé que la Commission permanente de prévention, de préparation et de riposte en cas d'urgence sanitaire tiendrait sa troisième réunion les 13 et 14 septembre 2023, et sa quatrième réunion les 17 et 18 avril 2024.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

12. Le Conseil directeur est invité à prendre note de ce rapport et à formuler tout commentaire qu'il juge pertinent.

Annexe

Annexe

Tableau 1. Sélection de résolutions adoptées par la 76^e Assemblée mondiale de la Santé, documents de référence, et implications pour la Région des Amériques

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région
WHA76.1 Budget programme 2024-2025	Projet de budget programme 2024-2025 Documents A76/4 , A76/4 Add. 1 , A76/4 Add. 2 et A76/43	SPBA17/2 (2023) Outline of the Proposed Program Budget of the Pan American Health Organization 2024-2025	<p>Le budget programme de l'OMS pour 2024-2025 a trois objectifs principaux et reflète une approche renouvelée à la lumière de la pandémie de COVID-19 avec une plus grande concentration sur les pays et des caractéristiques de présentation plus efficaces. Il bénéficie également d'une augmentation des contributions fixées, dans le cadre des efforts visant à progresser vers une OMS financée de manière plus durable.</p> <p>Aux fins du budget programme, les États Membres ont joué un rôle accru grâce à un processus consultatif et participatif renforcé, qui a abouti à un processus solide de hiérarchisation des priorités pour l'élaboration du budget, afin d'assurer l'alignement sur la situation et les priorités du pays. Il est important de noter que la moitié du budget de base est allouée aux pays.</p> <p>Le budget total du budget programme de l'OMS pour 2024-2025 s'élève à US\$ 6,83 milliards.¹ Ce montant représente une augmentation de 17 % par rapport à l'exercice biennal 2020-2021, mais seulement une augmentation de 2 % par rapport au budget programme 2022-2023 révisé, en raison de l'intensification des mesures prévues au titre du segment relatif à l'éradication de la poliomyélite. Tous les autres segments du budget, à l'exception des programmes spéciaux, demeurent inchangés par rapport au budget programme 2022-2023 révisé.</p> <p>Le budget programme 2024-2025 prévoit une augmentation historique de 20 % des contributions fixées. Le Bureau régional pour les Amériques recevra une allocation globale de \$313,7 millions. En ce qui concerne les programmes de base, l'affectation aux programmes de base du Bureau régional pour les Amériques est de \$295,6 millions, ce qui représente une augmentation de 1,2 % (\$3,5 millions) par rapport à l'affectation du programme de base du Bureau régional pour les Amériques pour 2022-2023 (\$292,1 millions).</p>

¹ Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

Résolution	Documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région
WHA76.7 Les sciences comportementales au service de la santé	Les sciences comportementales au service de la santé Document A76/7 Rev. 1 et décision EB152(23)	CD57/10 et CD57. R10 (2019) Stratégie et plan d'action sur la promotion de la santé dans le contexte des objectifs de développement durable 2019-2030	La <i>Stratégie et plan d'action sur la promotion de la santé dans le contexte des objectifs de développement durable 2019-2030</i> , adoptés par les États Membres en 2019, incluent la participation communautaire et la littératie en santé comme éléments clés pour promouvoir la santé et le bien-être et réduire les inégalités en matière de santé. Des approches de sciences du comportement ont également été mises en œuvre tout au long de la coopération technique en matière de vaccination et de communication. L'accent est mis sur le fait que les comportements répondent à des constructions sociales et que, par conséquent, pour apporter des changements de comportement, il est essentiel de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé et d'inclure également parmi les objectifs de son approche la réduction des inégalités.
WHA76.16 La santé des peuples autochtones	Déterminants sociaux de la santé Documents A76/7 Rev. 1 , A76/7 Rev. 1 Add. 1 , A76/7 Rev. 1 Add. 4	CD57/13, Rev. 1 et CD57. R14 (2019) Stratégie et plan d'action sur l'ethnicité et la santé 2019-2025	La résolution WHA76.16 prie le Directeur général de l'OMS <i>a)</i> d'élaborer, en consultation avec les États Membres et les acteurs concernés, un Plan d'action mondial pour la santé des peuples autochtones pour examen par la Soixante-dix-neuvième Assemblée mondiale de la Santé ; <i>b)</i> de fournir un appui technique pour l'élaboration de plans nationaux pour la promotion, la protection et l'amélioration de la santé physique et mentale des peuples autochtones ; et <i>c)</i> de proposer, en consultation avec les États Membres, des axes d'intervention stratégique visant à améliorer la santé des peuples autochtones dans le cadre de l'élaboration du quatorzième programme général de travail de l'OMS. La résolution vise à accélérer les efforts pour garantir la santé des populations autochtones et prévoit des mesures pour s'attaquer aux déterminants de la santé qui affectent ces populations.

Tableau 2. Sélection de décisions adoptées par la 76^e Assemblée mondiale de la Santé, documents de référence, et implications pour la Région des Amériques

Décision	Documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région
<p>WHA76(9) Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et santé mentale</p>	<p>Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, et santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de liste actualisée d'options de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles <p>Documents A76/7 Rev. 1, A76/7 Add. 1 Rev. 1 et décision EB152(11)</p>	<p>CSP30/9 et CSP30.R3 (2022) Politique pour l'amélioration de la santé mentale</p> <p>CD 58/INF/6 (2020) Plan d'action pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles : rapport final</p> <p>CD52/7, Rev. 1 (2013) Plan d'action pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles</p>	<p>La décision WHA76(9) approuve le projet de la liste actualisée d'options de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour prévenir et combattre les maladies non transmissibles (MNT) et prie le Directeur général <i>a)</i> de soumettre un projet de liste actualisée d'options de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour prévenir et combattre les maladies non transmissibles pour examen par la quatre-vingtième Assemblée mondiale de la Santé et <i>b)</i> d'intégrer de façon continue les interventions révisées à l'appendice 3 du <i>Plan d'action mondial de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles 2013-2030</i>.</p> <p>Les MNT continuent d'être les principales causes de décès et d'invalidité dans la Région des Amériques, et les progrès ont été lents dans la mise en œuvre d'interventions rentables contre les MNT. De fait, aucun pays n'est en passe d'atteindre les neuf cibles mondiales volontaires fixées à l'horizon 2025 par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2013 par rapport à l'année de référence 2010.</p> <p>Cette liste actualisée de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour prévenir et combattre les MNT sera utilisée par l'OPS pour sa coopération technique avec les États Membres et sera promue dans toute la Région auprès des gouvernements et de la société civile, dans le but de stimuler la mise en œuvre.</p> <p>Cette liste actualisée de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour prévenir et combattre les MNT est également prise en compte et mentionnée dans la <i>Politique sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles chez les enfants, les adolescents et les jeunes adultes</i>, qui a été élaborée en consultation avec les États Membres de l'OPS et sera présentée au 60^e Conseil directeur en septembre 2023.</p>

Décision	Documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région
<p>WHA76(11) Stratégie mondiale de lutte anti-infectieuse</p>	<p>Projet de stratégie mondiale de lutte anti-infectieuse Documents A76/7 Rev. 1 et EB152/2023/REC/1, décision EB152(7)</p>	<p>CD59/INF/10 (2021) Plan d'action sur la résistance aux antimicrobiens : rapport final</p> <p>CD57/12 et CD57.R13 (2019) Stratégie et plan d'action pour améliorer la qualité des soins lors de la prestation de services de santé 2020-2025</p> <p>CD54/12, Rev. 1 et CD54.R15 (2015) Plan d'action sur la résistance aux antimicrobiens</p>	<p>Par la décision WHA76(11), les États Membres ont adopté la <i>Stratégie mondiale de lutte anti-infectieuse</i> de l'OMS, qui fournit des orientations stratégiques pour réduire considérablement le risque persistant d'infections associées aux soins de santé, y compris celles qui présentent une résistance aux antimicrobiens. La stratégie mondiale sera complétée et utilisée conjointement avec un plan d'action mondial et un cadre de suivi connexes, qui seront élaborés en 2023-2024.</p> <p>De nombreux établissements de soins de santé de la Région des Amériques sont confrontés à des contraintes de ressources, notamment à une pénurie de personnel qualifié pour la lutte anti-infectieuse et à un financement limité des mesures connexes. La stratégie mondiale fournira aux États Membres des orientations stratégiques pour donner la priorité aux efforts de prévention et de contrôle des infections et allouer efficacement les ressources afin de maximiser leur impact dans le cadre d'une approche centrée sur les personnes qui met l'accent sur la protection des agents de santé ainsi que sur la sécurité et la compassion pour les patients.</p> <p>La mise en œuvre de la stratégie mondiale supposera d'accorder un degré de priorité élevé à la lutte anti-infectieuse, de mobiliser des ressources financières au niveau national et de bénéficier d'un appui important des donateurs, en particulier dans les milieux où les ressources sont limitées, pour garantir la pérennité de la démarche. Le Fonds de lutte contre les pandémies et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pourraient offrir à l'Amérique latine et aux Caraïbes des possibilités spécifiques de mettre en œuvre des programmes et des interventions durables et rentables.</p>

Décision	Documents de référence	Résolutions et documents de l'OPS	Implications pour la Région
<p>WHA76(19) Financement durable : faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des fonds, y compris les options à examiner</p>	<p>Financement durable : faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des fonds, y compris les options à examiner Document A76/32</p>		<p>L'OMS élaborera, en consultation avec les États Membres, le quatorzième programme général de travail (quatorzième PGT), en remplacement du treizième programme général de travail 2019-2025, avec un an d'avance, qui doit être approuvé par la 77^e Assemblée mondiale de la Santé en 2024. Le quatorzième PGT couvrira la période 2025-2028 et servira de stratégie technique pour étayer le premier cycle d'investissement de l'OMS.</p> <p>Le premier cycle d'investissement de l'OMS organisera une réunion d'annonces de contributions en novembre 2024, avec une enveloppe de financement cible comprenant l'ensemble du budget de base, moins l'augmentation des contributions fixées, pour la période 2025-2028. Un forum des investisseurs de l'OMS serait créé, réunissant les contributeurs financiers de l'OMS, y compris les États Membres et les acteurs non étatiques. Le forum offrira chaque année la possibilité de faire le point sur l'état d'avancement du quatorzième PGT, de présenter les résultats obtenus grâce aux investissements consentis jusque-là et d'étudier la situation financière future.</p> <p>Une mention spécifique est faite à l'OPS, appelant à un plus grand alignement avec l'OMS dans le contexte de l'élaboration du projet du quatorzième PGT, invitant les États Membres intéressés à évaluer la hiérarchie des résultats de l'OMS et de l'OPS et à formuler des recommandations² dans l'espoir d'assurer un alignement amélioré et plus explicite entre l'OPS et la hiérarchie des résultats de l'OMS.</p>
<p>WHA76(21) Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement (mandat)</p>	<p>Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement (mandat) Documents A76/34 et A76/34 Add. 1</p>		<p>La décision WHA76(21), qui contient le mandat d'un Fonds de contributions volontaires pour la santé en faveur des petits États insulaires en développement, prie le Directeur général <i>a)</i> de prendre les dispositions nécessaires pour rendre le Fonds de santé opérationnel et <i>b)</i> de faire rapport sur les opérations du Fonds pour la santé, y compris son mandat, à la quatre-vingtième Assemblée mondiale de la Santé.</p>

² Voir le document A76/31 Questions soulevées par le Groupe de travail sur le financement durable : Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat. Disponible sur : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA76/A76_31-fr.pdf.